Concert'EAU
Bulletin environnemental du **COGESAF**

Novembre 2010 • Vol. 5, n° 5

Sommaire

Mot du Président 3

Mot de la Directrice générale 5

Le PDE en quelques clics! 6

Le PDE en action! 8

Vins et fromages du COGESAF : nombreux étaient les palais heureux! 10

La chronique des CLBV 11

Le Plan de mise en normes : de la sensibilisation à l'action! 12

Le COGESAF et sa lutte aux cyanobactéries 13

www.cogesaf.qc.ca

Bulletin réalisé par le COGESAF

Coordination : Stéphanie Martel
Rédaction : Catherine Frizzle, Julie Grenier, Nacim Khennache, Mélanie Roy
Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :
5182, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Tél. : 819 864-1033
Télec. : 819 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau.

Pour adhérer, consultez notre site Internet **www.cogesaf.qc.ca** dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!

Mot du Président

Jean-Paul Raîche
Président du COGESAF

La concrétisation des actions du plan directeur de l'eau (PDE): de grands défis pour le COGESAF

Le COGESAF a adopté le plan d'action de son PDE au printemps dernier. Il comprend 137 actions, dont 100 sur un horizon de 2 ans et 37 en perspective plus éloignée dans le temps. Parmi ces actions, 21 se réaliseront sur l'ensemble du bassin versant de la rivière St-François et une centaine sur les 13 des 24 territoires des comités locaux de bassin versant (CLBV) définies par le COGESAF.

Le COGESAF a donc rempli son principal mandat d'élaborer un PDE. Son prochain mandat n'est pas de mettre lui-même en œuvre le PDE. En cohérence avec La *Politique nationale de l'eau* de 2002, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection,* adoptée en 2009, précise que la mission d'un OBV est «d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre». Un OBV n'a pas pour mandat de se substituer aux acteurs du milieu.

Le PDE ne pourra donc se concrétiser que si les acteurs du milieu se mobilisent et s'engagent à réaliser les actions qui les interpellent. C'est au COGESAF de les convaincre d'agir et de les accompagner dans ce processus de mise en œuvre tout en définissant avec eux les indicateurs de suivis pour vérifier leurs effets positifs sur la qualité de l'eau et l'amélioration de l'état des écosystèmes. Cette mobilisation est un premier défi.

Il sera évidemment impossible de réaliser toutes les actions dans un même temps. Le COGESAF doit prioriser ces actions. Il a d'ailleurs amorcé ce travail de réflexion. Des paramètres doivent être fixés. Lesquels? La localisation des actions en amont avant l'aval, les bassins les plus problématiques parmi les 13 territoires des CLBV, la mobilisation des acteurs, les actions concrètes sur le terrain avant l'acquisition de connaissances, les actions pouvant être financées par les programmes provinciaux de financement. On pense au programme PAPA pour les fosses septiques, au programme Prime-Vert, au programme d'action concertée (PAC) ou au programme ZIPP (zone d'intervention prioritaire phosphore) pour le secteur agricole, au programme d'acquisition des connaissances des eaux souterraines, au programme d'aménagement intégré par sous-bassin de la Fondation de la faune du Québec pour le secteur forestier et à d'autres programmes à venir. Le COGESAF est conscient que cette priorisation risque de démobiliser des acteurs en reportant dans le temps la réalisation de certaines actions. Cette priorisation est un deuxième défi.

Le COGESAF n'a pas, dans son plan d'action, fixé les coûts des actions. Cela était impossible avec les informations qu'il possédait. De plus, il n'a pas de budget qui lui est alloué pour aider à la mise en œuvre par les acteurs du milieu et ainsi, comme dans tout plan d'action, allouer des montants spécifiques, comme le gouvernement peut le faire dans ses plans d'action où les montants ne sont pas indiqués en fonction des coûts réels mais en fonction de ce qu'il souhaite allouer. Toutes les actions exigeront des engagements financiers de la part des acteurs, que ce soit par exemple pour l'élaboration ou l'harmonisation des règlements municipaux sur le territoire du bassin versant du Grand lac Saint-François ou pour la caractérisation, la réduction et l'interception du phosphore du projet de réhabilitation du Petit lac Saint-François ou pour toute autre action parmi les 137 du PDE. Les acteurs du milieu accepteront-ils d'investir pour la réalisation du PDE et jusqu'à quel niveau? Peu de programmes régionaux de financement sont disponibles. On connaît le programme du Fonds de développement régional des Conférences régionales des élus, qui a été et qui est d'ailleurs utilisé pour financer plusieurs projets, notamment sur le territoire estrien avec la CRÉ de l'Estrie en tenant compte maintenant des PDE et en concertation avec les cinq OBV du territoire. Le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier- volet 2, qui relève aussi de la CRÉ depuis 2004, même s'il ne s'adresse pas directement à la protection de l'eau peut avoir des incidences positives par rapport à certaines actions du PDE. Ce financement du PDE est un troisième défi.

Ce dernier défi concerne au premier plan les décisions gouvernementales et interpelle le ROBVQ dans son travail de représentant provincial des OBV afin d'influencer le gouvernement dans ces décisions. Une *Politique nationale de l'eau* a été adoptée en 2002, mais aucun plan d'action, avec un budget pour chacune des actions, n'a été élaboré. Il existe pourtant au MDDEP un plan d'action 2006-2012 pour les changements climatiques : *le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir.* Ce plan comprend 26 mesures pour lesquelles on indique les millions qui y seront alloués. Rien de tel pour la gestion de l'eau. Dans ce plan toutefois, 12,4 millions sont alloués pour renforcer les modes de gestion de l'eau et de la qualité de l'air (Mesure 25). Il est écrit que «le gouvernement entend mettre en place une plateforme en modélisation hydrologique des bassins versants du Québec habité» «afin de prendre en compte les effets des changements climatiques sur la gestion de l'eau et la planification des mesures d'adaptation.» Nous ne savons pas où en est rendue cette modélisation. On peut aussi référer au programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec (Programme ClimatSol), sous la gouverne du MDDEP, doté d'un budget de 65 millions. Certes, il y a le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, mais ce plan doit

Suite...

... suite

être bonifié pour reconduire certaines actions et certains budgets de financement qui se terminent en 2012, dont le financement alloué aux OBV dans le cadre de ce plan en fonction du nombre de lacs touchés par des épisodes de cyanobactéries. Nous ne savons pas si ces budgets seront à nouveau reconduits.

Au niveau régional, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) élabore un Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). Elle devra aussi prioriser des actions et voir à leur financement. Or, on peut supposer qu'elle pourra compter au moins sur le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier- volet 2, qui pourrait peut-être lui être entièrement dédié. Ce programme a reçu en Estrie près de 900 000$ en 2008-2009 et près de 600 000$ en 2010. Ce ne sera possiblement pas suffisant pour réaliser le PRDIRT, mais il n'existe pas l'équivalent pour mettre en œuvre les PDE des cinq OBV de la région. De plus, une réflexion est en cours à la Table Québec-Région sur l'occupation dynamique des territoires. Parmi les pistes d'actions, on propose la définition d'un «contrat de territoire» avec des ententes de mise en œuvre accompagnées d'un Fonds gouvernemental pour le développement des territoires. On peut en déduire l'importance grandissante que joueront les Conférences régionales des élus à l'avenir dans le développement régional. Les OBV ont intérêt à définir des relations structurelles avec les Conférences régionales des élus pour mieux arrimer leur PDE avec le développement des territoires et avec les PRDIRT.

Comme on peut le constater, ce n'est pas nécessairement les fonds qui manquent au gouvernement, mais ceux pour la gestion de l'eau ne sont pas à l'avant-scène. Un engagement plus ferme du gouvernement est nécessaire afin de prioriser la gestion intégrée de l'eau et l'appui aux OBV pour réaliser leurs mandats. Certes, on peut faire référence au passé prometteur en pensant à l'adoption unanime de la *Politique nationale de l'eau* et de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection,* qui reconnaît officiellement la gouvernance et la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et la mission des OBV, qui a permis d'étendre cette gouvernance sur l'ensemble du Québec méridional et qui a été suivi par l'élaboration d'un règlement sur les redevances, mais tout cela promet-il un avenir moins incertain?

Les OBV pourront peut-être compter sur les redevances de l'eau pour améliorer leur financement structurel et pour permettre la mise en œuvre des actions de leur PDE si les sommes d'argent sont allouées comme prévu à la gestion de l'eau. Mais les redevances ne devraient rapporter qu'environ 8 millions par année. Fort peu si on considère les budgets nécessaires pour réaliser les actions dans les PDE déjà élaborés. De plus, on ne sait pas encore à quels programmes exactement seront allouées ces redevances : pour améliorer le financement des OBV, pour réaliser les actions des PDE, pour des programmes spécifiques existants ou à venir ou pour d'autres acteurs qui auront eux aussi grand besoin de financement, par exemple pour la mise en place des futurs «mécanismes de gouvernance» du St-Laurent et «d'un organisme chargé de l'élaboration et de la mise à jour d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent» comme prévu dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*.

Ces défis interpellent le COGESAF. Ils l'interpellent d'autant plus que, même si le financement de l'OBV a presque doublé en 2009 passant à 125 000$, le personnel du COGESAF devra prioriser en tenant compte d'une disponibilité correspondante à ce financement trop restreint pour sensibiliser et mobiliser les acteurs, les accompagner dans leur recherche de budget afin de réaliser les actions planifiées dans le PDE et pour, enfin, en assurer le suivi avec des indicateurs de qualité. Il devra compter, comme il a dû le faire pour l'élaboration du PDE, sur le bénévolat des acteurs du territoire. C'est grâce à eux et aux experts volontaires des milieux municipaux, des différentes directions gouvernementales régionales, des groupes de recherche, des associations environnementales et riveraines, des associations agricoles et forestières et autres que le PDE a pu être élaboré avec autant de qualité dans un contexte budgétaire inadéquat. Mais il est évident que cela ne suffira pas pour la concrétisation des actions du PDE. Cette concrétisation exigera de l'engagement technique et financier de tous les acteurs et peut être encore plus des instances gouvernementales provinciales. Un plan d'action gouvernemental sur la gestion de l'eau, avec des programmes budgétaires pour le réaliser, est à notre avis nécessaire : *Le Québec et la gestion intégrée de l'eau : un défi pour l'avenir.* Comme celui pour les changements climatiques. N'est-ce pas le principal défi pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes?

Mot de la Directrice générale

Stéphanie Martel
Directice générale

Enfin! Nous avons officiellement lancé, en juin dernier, le Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Saint-François, après plusieurs années d'effort, de recherche, d'analyse et de concertation. Vous trouverez, dans cette édition du Concert'EAU, un résumé de ce PDE tant attendu. Mais d'abord, j'aimerais vous rappeler les prochaines étapes à venir. Nous avons reçu un accusé du ministre Pierre Arcand à l'effet que notre PDE avait bien été reçu par le MDDEP et que le processus d'analyse par la Table interministérielle (composée de 13 ministères concernés par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant) allait être entamé au cours de l'automne 2010. Un avis d'acceptabilité nous sera envoyé d'ici la fin de décembre 2010 ou au plus tard fin janvier 2011.

Entre temps, n'ayez craintes, nous ne nous tournons pas les pouces! Nous élaborons une stratégie de mise en œuvre des actions du PDE, puisque déposer un PDE est une chose, mais le mettre en œuvre en est une autre! Avec plus de 100 actions à mettre de l'avant au cours des huit prochaines années et dans le contexte budgétaire que l'on connaît, nous devons travailler à une priorisation de ces actions. Nous avons donc établi un certain nombre de critères sur lesquels se pencheront les administrateurs du COGESAF, au cours des prochaines semaines, afin de bâtir une grille de priorisation. Cela nous permettra de mieux planifier le travail en fonction des ressources humaines, techniques et financières dont nous disposons.

Il n'y a pas que le PDE, même s'il prend une grande place au sein du COGESAF, cela va de soi! Voici donc quelques nouvelles concernant certains de nos projets. Le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse (PAC, dont la coordination est effectuée par Gabriel Diab) prendra fin le 31 décembre 2010. Nous vous présenterons un bilan de ce projet dans notre prochain bulletin. Aussi, nous avons engagé une nouvelle ressource, Mélanie Roy, qui agit à titre de chargée de projet en environnement et communication et qui a entre autres pour mandat de faire le suivi du plan de lutte aux cyanobactéries pour le COGESAF. Enfin, je vous annonce officiellement qu'il y aura une deuxième édition du Rendez-vous international sur la gestion de l'eau : des outils pour agir, en septembre 2011. Le thème de ce R-V sera la gestion des eaux en milieu urbain et l'événement sera organisé par Nacim Khennache, coordonnateur du R-V pour le COGESAF. Surveillez notre site Internet pour plus de détails sur cet événement.

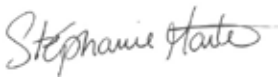

Le PDE en quelques clics!

Catherine Frizzle
Biologiste et coordonnatrice de projets

Julie Grenier
Biologiste et coordonnatrice de projets

Le 24 août dernier, le COGESAF déposait officiellement son premier Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Saint-François au bureau du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

L'élaboration du PDE est le mandat principal des organismes de bassin versant. Il est le fruit d'une démarche de concertation entre les différents acteurs du milieu, et donc, un outil de gestion de la ressource sur l'ensemble du bassin versant.

Le PDE est composé de quatre documents, présentés dans le tableau ci-dessous. Tous ces documents sont disponibles sur le portail de l'eau du COGESAF (**www.cogesaf.qc.ca**). Un répertoire d'actions rend également disponible la recherche soit par comité local de bassin versant (CLBV), par enjeu, par orientation, ou par objectif général ou spécifique.

	Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François : À la confluence de l'information et de l'action	Ce document explique la démarche effectuée par le COGESAF pour l'élaboration de son Plan directeur de l'eau.
	L'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François	L'analyse présente le portrait du bassin versant ainsi que le diagnostic sur l'état de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème aquatique.
	Enjeux, orientations, objectifs et indicateurs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François	Tableau où l'on trouve les enjeux et orientations du PDE, de même que les objectifs et les indicateurs qui leur sont rattachés.
	Le plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François Le répertoire des fiches d'action	Le plan d'action du PDE du bassin versant de la rivière Saint-François se présente sous forme de fiches consultables par action.

Suite...

... suite

Le plan d'action présenté par le COGESAF regroupe 137 actions. Ces actions ont été choisies en fonction de plusieurs paramètres représentés dans la figure suivante :

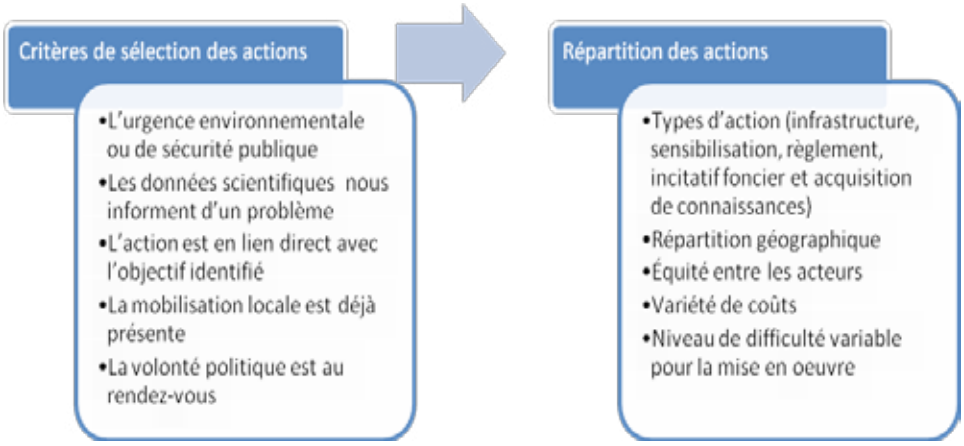

Au départ, une centaine d'actions sont prévues en 2010-2012, les actions restantes seront amorcées d'ici 2018. Cependant, le PDE se veut un outil dynamique et une révision des priorités sera faite annuellement par l'équipe du COGESAF afin de tenir compte des informations nouvelles.

La majeure partie des actions du PDE sont localisées sur les territoires des CLBV. En effet, 117 actions ont été identifiées sur les 13 territoires de CLBV prioritaires. Vingt autres actions s'appliqueront à l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François. La carte suivante localise les actions du PDE.

Il importe de rappeler que ce sont les acteurs et non le COGESAF qui sont les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. Le rôle du COGESAF est de coordonner la mise en œuvre.

Le PDE en action!

La mise en œuvre des actions du PDE se fera par les acteurs du milieu. Le COGESAF tiendra le rôle de catalyseur et coordonnera les efforts de chacun afin d'atteindre les objectifs. Voici quelques exemples d'actions du PDE qui sont déjà en route.

***Catherine Frizzle**, Coordonatrice de projet*

Actions

A.1.1.1.1 Grand lac Saint-François
A.1.1.1.2 Coaticook
A.1.1.1.3 Tomifobia
A.1.1.1.4 Chaudière-Appalaches

Libellé : Pour les entreprises agricoles ciblées dans les zones d'intervention prioritaire phosphore, effectuer des plans d'accompagnement agroenvironnementaux, des diagnostics spécialisés, retirer l'accès des animaux aux cours d'eau et mettre en place des structures d'entreposage étanches. Mettre en œuvre les recommandations issues des PAA, des PAEF et des diagnostics spécialisés.

Partenaires : Les directions régionales du MAPAQ Estrie et Chaudière-Appalaches. Des coordonnateurs de ZIPP ont été embauchés.

Description : Les territoires couverts par les zones d'intervention prioritaires phosphore correspondent à 2040,53 km^2, soit 20% du bassin versant de la rivière Saint-François.

CLBV : Grand lac Saint-François, lac Aylmer/lac Louise, lac Massawippi et rivière Massawippi

Horizon : Le financement des ZIPP est prévu jusqu'en 2013.

B.1.1.1.11

Libellé : Documenter l'apport de matières en suspension provenant de l'exploitation forestière, plus particulièrement de la voirie forestière, dans le cadre du projet d'aménagement intégré de la forêt dans le bassin versant du ruisseau Bernier.

Partenaires : Aménagement forestier et agricole des Appalaches, Aménagement forestier coopératif de Wolfe, Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, COGESAF

Description : Le projet a pu bénéficier, en 2010, d'un financement du Volet II en Estrie. Ce financement permettra de caractériser, entre autres, la voirie forestière afin de proposer des solutions visant à diminuer l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau à fort potentiel faunique. Les lacs Maskinongé et Aylmer sont connus pour leur potentiel intéressant pour la pêche sportive.

CLBV : Lac Aylmer/lac Louise

Horizon : Le projet du ruisseau Bernier s'échelonne jusqu'en 2014, mais le projet associé au Volet II sera réalisé en 2010.

Action : A.2.2.1.1

Libellé : Élaborer un plan correcteur pour la station d'eau potable de la municipalité d'Ayer's Cliff.

Partenaire : Municipalité d'Ayer's Cliff

Description : Après avoir reçu une confirmation du financement nécessaire pour les travaux, le Groupe Poly-Tech a été choisi pour faire les travaux.

CLBV : Lac Massawippi

Horizon : La nouvelle prise d'eau devrait entrer en fonction d'ici la fin de l'année 2010

Vous avez des questions? N'hésitez pas à me contacter! Voici les autres CLBV que je coordonne : Grand lac Saint-François, lac Aylmer/lac Louise, rivière au Saumon (est), rivière Eaton, rivière Watopeka, lac Massawippi et rivière Massawippi.

Suite...

... suite

***Julie Grenier**, Coordonatrice de projet*

Action : A.1.1.1.7

Libellé : Collaborer aux phases de caractérisation, de réduction et d'interception du phosphore du projet de réhabilitation du Petit lac Saint-François (Tomcod).

Partenaires : Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, Association des riverains du Petit lac Saint-François (Tomcod), BlueLeaf inc., MRC Val Saint-François, Agriculteurs.

Description : 250 000 $ ont déjà été investis dans le projet de réhabilitation du Petit lac Saint-François. Des mesures de diminution à la source et d'interception du phosphore dans le sous-bassin prioritaire sont en place.

CLBV : Petit lac Saint-François

Horizon : Projet en cours

Action : B.1.1.1.13

Libellé : Élaborer un Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Magog pour identifier les principales sources de sédiments et de polluants.

Partenaires : Ville de Sherbrooke, Ville de Magog, CHARMES, MRC Memphrémagog

Description : Un Plan directeur de l'eau comprenant un portrait, un diagnostic et un plan d'action sera élaboré pour le bassin versant de la rivière Magog.

CLBV : Rivière Magog

Horizon : Le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Magog sera déposé en septembre 2011.

Action : B.1.2.1.4

Libellé : Réaliser un projet de végétalisation des bandes riveraines dans le bassin versant du lac Lovering.

Partenaires : Association amicale du domaine du lac Lovering, WM Québec

Description : 15 000 $ ont été versés au COGESAF afin de mettre sur pied un projet de révégétalisation des berges du lac Lovering. Trois plages ont été aménagées de façon à répondre au règlement sur les bandes riveraines de la Ville de Magog. D'autres portions du bassin versant sont à l'étude.

CLBV : Lac Memphrémagog

Horizon : Projet en cours

Vous avez des questions? N'hésitez pas à me contacter! Voici les autres CLBV que je coordonne : rivière Magog, lac Memphrémagog, Petit lac Saint-François (Tomcod), rivière Au Saumon (ouest), rivière Aux Vaches et rivière Saint-Germain.

Vins et fromages du COGESAF : nombreux étaient les palais heureux!

Julie Grenier
Biologiste et coordonnatrice de projets

Merci d'avoir été si nombreux à participer au lancement du PDE du COGESAF lors de notre Vins et Fromages du 17 septembre dernier. Les sommes amassées serviront à la diffusion de notre PDE auprès des différents partenaires.

Le sommelier David Paré et le fromager Ghislain Paquet ont fait déguster aux convives des vins recherchés ainsi qu'une dizaine de succulents fromages du bassin versant de la rivière Saint-François.

Merci à la Caisse populaire Desjardins du Mont-Bellevue ainsi qu'aux nombreux producteurs et partenaires qui ont fait de cet évènement une réussite!

La chronique des CLBV

Catherine Frizzle
Biologiste et
coordonnatrice de projets

Pour en savoir plus sur le bassin versant de la rivière Saint-François, consultez les chroniques de CLBV les plus récentes :

La concertation interrégionale au Grand lac Saint-François

Comment fait-on pour orchestrer des actions qui se passent dans plus d'une municipalité, plus d'une MRC, plus d'une région administrative et plus d'une direction régionale des ministères? C'est le défi que relève le COGESAF quotidiennement. Lire la suite...

Nul n'est prophète en son pays...

La semaine dernière, le Petit lac Saint-François recevait la visite d'une délégation mexicaine. Venus au Québec pour en connaitre un peu plus sur notre mode de gestion de l'eau par bassin versant… Lire la suite...

Les plantes aquatiques envahissantes

Qu'ont en commun le myriophylle à épi, l'hydrophylle verticillé, le roseau commun, la salicaire pourpre? Ce sont des espèces aquatiques envahissantes qu'il faut surveiller dans nos plans d'eau. Lire la suite...

Les élèves du Triolet plantent 10 000 arbres pour financer leur voyage

Plus de 10 000 arbres ont été plantés au cours du printemps 2010 par les élèves de 4e et 5e secondaire de l'école Le Triolet de Sherbrooke. Lire la suite...

Le barrage Walter-Mackenzie sera restauré à l'été 2010

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), propriétaire du barrage Walter-Mackenzie à Scotstown, procédera à la réfection de ce barrage au cours de l'été 2010. Lire la suite...

Soyez informés!

Abonnez-vous aux fils d'actualités du COGESAF et restez toujours informés :

- Des dernières nouvelles
- Des chroniques des CLBV
- Des événements à surveiller
- Des nouveautés du portail de l'eau

Rendez-vous au **www.cogesaf.qc.ca**

Le Plan de mise en normes : de la sensibilisation à l'action!

Nacim Khennache
Chargé de projet PAPA

Le COGESAF a été mandaté par la MRC du Haut-St-François, à l'été 2009, pour la réalisation du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA).

Le PAPA a d'abord permis d'obtenir un portrait de la conformité des installations septiques individuelles à l'intérieur d'une bande de 200 mètres autour du lac Miroir (municipalité de Dudswell) et de la partie du lac Aylmer (municipalité de Weedon) comprise dans la MRC du Haut-Saint-François.

Le COGESAF a terminé le projet avec un surplus financier. Il a donc été entendu, avec la MRC, de poursuivre le projet à l'été 2010 afin d'offrir les services d'une personne ressource pour une période de 12 semaines. Cette personne, avec la collaboration des inspecteurs municipaux des deux municipalités concernées, a élaboré un Plan de mise en normes (PMN) des installations septiques à risque en tenant compte de l'inventaire, de la classification de ces installations et du portrait du milieu du PAPA.

L'objectif du Plan de mise en normes est de favoriser la correction volontaire des installations en faisant connaître l'importance d'une installation septique conforme et performante. Cette démarche s'effectue en trois volets : information, sensibilisation et accompagnement. Le volet sensibilisation doit être récurrent afin de créer un effet d'entraînement et ainsi amorcer une réflexion chez les propriétaires quant aux coûts d'aménagement à prévoir à court ou à moyen terme sur leurs propriétés.

Dans le cadre du PMN, 80 % des propriétaires du lac Miroir et 90 % des propriétaires du lac Aylmer ont été rencontrés. Les discussions tournaient autour des objectifs du PMN, des feuillets de sensibilisation, de la caractérisation et des risques de pollution de leur installation et des prochaines étapes de mise en normes. Dans la majorité des cas, l'accueil était bon et les discussions, très constructives.

Les résidents sont conscients que leurs installations ne sont plus réglementaires selon le règlement du traitement des eaux usées en résidence isolée (Q2, r8). La plupart sont ouverts à adhérer à un programme de mise en normes élaboré par la municipalité.

Pour toute l'information sur le PAPA et le PMN, visitez notre site Internet : **www.cogesaf.qc.ca**

Le COGESAF et sa lutte aux cyanobactéries

Mélanie Roy
Chargée de projet environnement et communication

Depuis le printemps dernier, l'équipe du COGESAF a investi beaucoup d'efforts et de ressources dans des actions visant à limiter la présence des fleurs d'eau de cyanobactéries dans nos plans d'eau.

D'abord, le 5 juin dernier, le COGESAF a distribué gratuitement près de 40 000 arbres à la population et aux associations riveraines. Les arbres remis ont servi à la végétalisation des bandes riveraines. Cette distribution annuelle est coordonnée par le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) en partenariat avec l'ensemble de ses membres.

Ce printemps, le COGESAF a aussi versé un total de 2550 $ à neuf associations riveraines qui ont participé au Réseau de suivi volontaire des lacs (RSVL). Le RSVL, un programme géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), permet d'évaluer l'état des lacs du Québec et de suivre leur évolution. Le COGESAF rembourse, depuis 2009, les frais d'adhésion du RSVL aux associations riveraines des lacs qui ont eu des cyanobactéries au cours de l'été précédent, selon les données du MDDEP.

De plus, dans le cadre du plan de lutte aux cyanobactéries, le COGESAF a consenti une aide financière de 5 000 $ au Bloc Vert pour soutenir la mise en place du programme SOS Rives, ayant pour objectifs de sensibiliser les riverains aux problèmes d'artificialisation des rives et de les amener à les renaturaliser. Le projet, d'une durée de quatre ans, se réalisera au Centre-du-Québec, où des cyanobactéries sont présentes dans la rivière Saint-François.

Au mois de juillet, le COGESAF a visité quelques riverains de lacs qui n'ont pas d'association riveraine afin de les sensibiliser à la problématique des algues bleu-vert et aux solutions à adopter pour diminuer les charges de phosphore dans leur plan d'eau.

Le COGESAF a également travaillé cet été à l'élaboration de son propre plan d'action de lutte aux cyanobactéries dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Ce plan propose une vingtaine d'actions précises réparties sur trois volets : sensibilisation, surveillance et intervention en bandes riveraines. Il sera bonifié de manière progressive et sa mise en œuvre s'échelonnera de 2010 à 2012.

D'ailleurs, nous invitons les associations riveraines qui ont des questions, des idées ou qui désirent du support dans leurs initiatives locales à communiquer avec Mélanie Roy, chargée de projet environnement et communication. Vos besoins et propositions seront fort appréciés et permettront de réviser notre plan d'action de lutte aux cyanobactéries en accord avec la volonté et les objectifs de la communauté!

Finalement, notez que nous mettrons bientôt en ligne le nouveau formulaire « Commande de dépliants sur les cyanobactéries ». Destiné principalement aux associations riveraines, ce nouvel outil permettra de passer une commande de dépliants en quelques clics de souris! C'est à surveiller au cours des prochaines semaines au **www.cogesaf.qc.ca**!